DLP 9-5-83166892

MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Publication périodique

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES

AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

ARBO. VITI. RHONE-ALPES

ABONNEMENT ANNUEL : 80 f

(7) 862 20 30

REGISSEUR RECETTES D.D.A. CCP LYON 9431-17 A

Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

2 Mai 1983 N° de série continue 253 Bulletin n° 9

ARBRES FRUITIERS

POMMIER

Tavelure - Les pluies que nous avons connu ces quinze derniers jours ont été fortement contaminatrices. Dans certains cas, les traitements préventifs ou curatifs n'auront pas permis d'empêcher ces contaminations. Il est donc conseillé de surveiller d'éventuelles sorties de taches d'ici une dizaine de jours et d'effectuer une bonne protection à ce moment-là.

Dans l'immédiat, les traitements préventifs doivent être renouvelés en fonction des pluies.

Attention, dans les vergers de la région lyonnaise non protégés lors des pluies du 4 au 8 Avril les premières taches sont visibles depuis le 30 Avril.

Pucerons, chenilles **défoliatrices** - Dans les vergers des zones tardives (Ain, Loire, Savoies) non encore en floraison, un traitement efficace peut être effectué en cas de présence nuisible de ces insectes (voir Bulletin précédent pour seuils).

Acariens (conseil valable pour toutes les espèces fruitières) - Pour la Vallée du Rhône (au-dessus de Montélimar), dans les vergers oü de nombreux oeufs d'hiver étaient visibles lors de la taille, une intervention sera effectuée dès réception, car les éclosions atteignent 60 à 80 %.

En région lyonnaise, ce traitement pourra attendre la fin de la semaine.

En zones tardives (Savoies), attendre un prochain Bulletin.

Dans les régions n'ayant pas reçu le Bulletin n° 8 Sud, nous rappelons nos préconisations.

Produits utilisables :

- sur pommier Golden : amitraze à 60 g de ma/hl (MAITAC 20, TUDY) ; binapacryl à 50 g de ma/hl (AMBOX 50 également anti-oïdium).
  Tous ces acaricides soont "non dangereux pour les abeilles".
- **sur les arbres fruitiers dont la floraison n'est pas encore terminée** ON UTILISERA UN DES ACARICIDES NON DANGEREUX POUR LES ABEILLES : amitraze, binapacryl, bromopropylate à 50 g ma/hl (NEORON) ; dicofol à 50 g de ma/hl (nombreuses spécialités) dicofol + tétradifon (KELTHIONà la dose du fabricant).
  On prendra toutefois la précaution de traiter en dehors des heures de butinage.
- **sur les arbres fruitiers dont la floraison est totalement terminée** on utilisera un des acaricides cités ci-dessus ou chlorofenizon à 50 g de ma/hl (TRICHLORFENSON OVITOX).

Puceron lanigère - Les premières colonies sont en formation dans le Rhône, intervenir avec PIRIMOR à 0,75 l/hl en présence de fleurs, ou avec KILVAL, SEPAPHID à 1,25 l après floraison.

P450

Imprimerie de la Circonscription RHONE-ALPES. Le Directeur Gérant R. GIREAU Commission Paritaire de Presse N°477 AD

POIRIER

Tavelure - Voir pommier.

Puceron mauve - Leur présence est visible actuellement en Vallée du Rhône. Dans les vergers encore en floraison, intervenir avec un aphicide non toxique pour les abeilles.

CERISIER

Pucerons noirs et chenilles - Intervenir après floraison contre ces ravageurs.

Monilia - Il est prudent d'effectuer un traitement contre cette maladie dès que possible du fait des pluies violentes que nous avons connues (conseil valable pour tous les arbres fruitiers à noyaux).

PECHER

Pucerons verts - En région lyonnaise, les colonies sont en formation. Un traitement ne se justifie que dans les vergers non traités contre le thrips et où plus de 7 % des rameaux sont colonisés.

Oïdium - Dans les vergers sensibles, un traitement mixte oïdium-monilia sera effectué.

NOYER

Bactériose - Les premières feuilles commencent à sortir et à s'étaler. Le premier traitement conseillé a été lessivé, et les conditions climatiques sont extrêmement favorables à cette maladie. Il est donc recommandé d'effectuer le 2ème traitement à ce stade de sortie des feuilles, c'est-à-dire dans les jours qui viennent.

PETITS FRUITS

CASSIS

Gros bourgeon - Le traitement à l'endosulfan sera renouvelé, les acariens sont à l'heure actuelle en pleine activité.

Anthracnose - Il est prudent d'effectuer un premier traitement avec : produit cuprique à 150 g de cuivre/hl, mancozèbe à 160 g de ma/hl, manèbe à 160 g/hl.
Ce traitement pourra être mixte oïdium - anthracnose.

Pucerons (valable aussi pour groseillier) - Les feuilles boursouflées dues aux piqûres sont bien visibles actuellement. Intervenir lors de la floraison, ou à proximité de celle-ci, avec un aphicide non toxique pour les abeilles.

FRAMBOISIER

Dydimella - Renouveler ou effectuer le traitement conseillé contre cette maladie. Les projections de spores deviennent importantes.

Coupe-bourgeon - Là où cet insecte a été remarqué (sectionnement des pédoncules floraux) intervenir à l'aide de diéthion à 100 g/hl ou de phosalone à 60 g/hl.
Ce traitement est efficace contre le ver des framboises pour les variétés arrivant en floraison (Drôme-Ardèche).

FRAISIER

Botrytis - En pleine floraison un traitement au ROVRAL ou au RONILAN est conseillé, surtout avec les pluies actuelles.

Dans les zones les plus au Sud (Drôme, Ardèche), où la récolte peut être proche, il est indispensable de respecter les délais d'emploi avant récolte :

Fongicides anti-botrytis : dichlofluanide (EUPARENE) 7 jours ; iprodione (ROVRAL) 2 jours; vinchlozoline (RONILAN) 3 jours.

Acaricides : endosulfan (AGROPHYTE, THIODAN 35 CE, TECHN'UFAN) 15 jours ; dicofol (nombreuses spécialités) 15 jours.

Oïdium - Surveiller l'apparition des premiers symptômes.

VIGNE :

EXCORIOSE

Le temps de ces derniers jours a été très favorable aux contaminations.

Selon les cépages et les régions, les stades vont de C (pointe verte) à F (grappe visible). Là où les deux traitements conseillés (stade C-D et D-E) sont réalisables, ils seront effectués avec intérêt dans les vignes atteintes.

OIDIUM (DROME - ARDECHE)

Depuis quelques années, cette maladie est plus virulente, notamment sur des cépages réputés peu sensibles (ARAMON, GRENACHE), avec parfois des attaques directement sur grappes. Dans les vignes, où ce type de phénomène a été noté, il est prudent d'être attentif à l'apparition de cette maladie.

Lutte :

Un programme de protection classique à base de soufre comporte au moins 3 traitements spécifiques :

- 1er traitement : stades 3-5 feuilles, renouvelé 15 jours après sur cépages sensibles (Carignan, Cinsault, Alphonse-Lavallée, Chasselas)
  Ce stade est en voie d'être atteint sur Aramon, Chasselas
- 2e traitement : floraison
- 3e traitement : grains de la grosseur d'un petit pois.
  D'autres interventions, notamment mixtes : mildiou-oïdium, peuvent se rajouter à ces traitements de base.

Produits utilisables :

1) Les soufres

soufre en poudrage : là où ils peuvent être utilisés, ils sont intéressants notamment au stade 3 à 5 feuilles et à la floraison, à la dose de 20 à 30 kg/ha selon l'époque.

soufre mouillable : il est impératif de respecter leur dose d'utilisation qui est de 1000 g/hl soit 10 kg/ha afin d'avoir une bonne efficacité.

Avec un produit à base de soufre, il faut compter sur une durée d'action de 10 jours, s'il n'est pas lessivé par une pluie.

2) Les fongicides organiques de synthèse

- fénarimol (RUBIGAN 4 : 0,03 l/hl d'eau)
- triadiméfon (BAYLETON 5 : 0,1 kg/hl d'eau)
- triforine (SAPROL, DENARIN : 0,150 l/hl d'eau)
- dichlobutrazol (VIGIL : 0,05 l/hl d'eau). Pour une utilisation autre que sur Aramon, Carignan et Grenache, consulter le fabricant, car il est déconseillé sur certains cépages.

Ces produits récents donnent de bons résultats à une cadence d'utilisation de 10-14 jours, notamment en cas d'attaque déclarée. Ils n'ont pas besoin d'être renouvelé après une pluie, du fait de leur pénétration dans les feuilles.

- dinocap (KARATHANE) : ce produit plus ancien, ajouté à un mouillant donne de bons résultats en curatif, malgré sa faible rémanence.

L'efficacité des traitements contre l'oïdium est conditionnée par la qualité de la pulvérisation. Il faut que les organes sensibles soient bien traités : jeunes pousses, inflorescences, grappes, notamment en mettant en oeuvre une quantité d'eau suffisante.

BLACK-ROT

La maturité des périthèces (organes de conservations hivernaux) est en cours, mais aucune contamination n'est possible pour l'instant, quelle que soit la région.

Attendre un prochain Bulletin pour intervenir.

UNE MISE AU POINT SUR LES FONGICIDES ACTIFS CONTRE LE MILDIOU DE LA VIGNE

Cette note a été réalisée par un groupe de travail réunissant des représentants de l'Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A.), de la Chaire de Viticulture de l'Ecole Nationale Agronomique de Montpellier, de l'Institut Technique de la Vigne et du Vin (I.T.V.) et du Service de la Protection des Végétaux, après consultation du Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne (C.I.V.C.).

L'adaptation de l'emploi des fongicides homologués contre le mildiou de la vigne, en fonction de leurs caractéristiques, a souvent été abordée dans les Bulletins techniques des Avertissements Agricoles.

Rappel des propriétés des fongicides

Après plusieurs années d'utilisation, les viticulteurs connaissent maintenant les propriétés qui différencient les divers groupes ; il est possible de les résumer en quelques lignes :

- les fongicides de surface ou de contact (captafol, captane, carbatène, cuivre, dichlofluanide, folpel, mancopper, mancozèbe, manèbe, métirame de zinc, propinèbe, zinèbe) restent à la surface du végétal. Ils sont donc éliminés par les pluies, ce qui peut nécessiter le renouvellement du traitement. Ils n'assurent pas la protection des organes de la vigne formés postérieurement à l'application. Ils ont une action strictement préventive et doivent donc être appliqués avant les pluies de contamination. Autrement dit, ils ne peuvent qu'empêcher la pénétration du champignon au niveau des organes déjà traités.

- le cymoxanil (antérieurement appelé de son nom de marque Curzate) est doté d'un pouvoir pénétrant. Ce produit est à l'abri d'une élimination par les pluies, dès lors qu'il a été absorbé par le végétal, phénomène rapide dont la durée n'excède pas quelques heures. Ce fongicide ne circulant pas dans la sève, la surface végétale qui se développe après l'application n'est pas protégée. Par contre, le cymoxanil possède la propriété de stopper le mildiou, lorsque le traitement est effectué dans les trois à quatre jours qui suivent la contamination (action curative).

- le métalaxyl, l'ofurace (appelé encore récemment milfurame), le phoséthyl-Al sont systémiques, c'est-à-dire qu'ils sont absorbés par le végétal, puis sont véhiculés par la sève. Par rapport au mode d'action du cymoxanil, la protection des organes qui se développent après le traitement, est assurée par ces trois matières actives.

D'autre part, des études récentes ont mis en évidence la particularité du phoséthyl Al qui, à la différence de tous les autres produits, agit principalement en stimulant, chez la plante, des réactions de défense.

Les recherches et expérimentations de plus en plus nombreuses qui ont été réalisées, à ce jour, sur ces produits, ainsi que certains phénomènes nouveaux intervenus surtout au cours de l'année 1982, amènent à donner les précisions et recommandations suivantes :

1°) Les phénomènes de résistance

Dès l'automne 1981, des races de mildiou résistantes au métalaxyl et à l'ofurace, ont été décelées localement. En 1982, l'existence de ces souches résistantes a été constatée dans plusieurs vignobles français, entraînant dans quelques situations, une inefficacité des traitements réalisés avec les spécialités à base de métalaxyl ou d'ofurace.

Ce phénomène inquiétant a conduit à revoir, par mesure de précaution, les conditions d'emploi des spécialités Acylon Super F, Caltan et Vamin :

- leur utilisation sur les pépinières de vigne, où la protection contre le mildiou nécessite de nombreuses applications, est <u>strictement déconseillée</u>.

- au vignoble, les traitements avec ces spécialités imposent quelques précautions :
  - . de préférence, le premier traitement anti-mildiou ne sera pas réalisé avec l'un de ces produits
  - . le nombre total d'applications avec ces fongicides sera le plus réduit possible (au maximum 2 à 3) afin de ne pas favoriser le risque de multiplication des souches résistantes. Dans ces conditions, l'emploi de ces spécialités à base de métalaxyl et d'ofurace est contre-indiqué en traitements spécifiques contre l'excoriose, le black-rot et le brenner
  - . le dernier traitement avec ces spécialités devra être effectué au plus tard à la nouaison
  - . il faut proscrire toute utilisation curative ou stoppante pendant l'incubation ou sur mildiou déclaré dans la parcelle. Ne traiter que préventivement
  - . après toute application, une surveillance doit être exercée. Tout développement de mildiou devra être considéré comme suspect, et un traitement avec un fongicide d'une autre famille chimique sera immédiatement réalisé.

Avec le cymoxanil, le phoséthyl Al et les fongicides de surface, aucun phénomène de résistance n'a encore été observé jusqu'à présent. Ils pourront donc être utilisés, sans restriction , suivant les préconisations déjà faites pour le mildiou.

Rappelons, en particulier, qu'en aucun cas, <u>une stratégie de lutte curative ou stoppante ne sera envisagée</u>.

2°) Les effets sur le black-rot et le brenner ou rougeot parasitaire, du cymoxanil et du phoséthyl Al

Ces deux maladies sont en recrudescence dans les vignobles de l'ouest et du sud-ouest, pour la première, dans les vignobles septentrionaux, et en automne dans le Midi, pour la seconde.

Les spécialités à base de cymoxanil ou de phoséthyl Al peuvent avoir une action sur le black-rot et le brenner. Mais celle-ci est faible, et même insuffisante dans les vignobles où ces maladies sévissent gravement. En effet, ce sont surtout les fongicides de surface, entrant dans la composition de ces spécialités, qui sont actifs contre le black-rot et le brenner. Les quantités apportées, aux doses préconisées contre le mildiou (en moyenne de moitié inférieure à la dose d'homologation pour le black-rot), sont insuffisantes pour assurer une bonne protection contre ces maladies dans toutes les circonstances, d'autant qu'elles sont susceptibles d'être éliminées par les pluies.

En définitive, le choix du fongicide actif contre le mildiou de la vigne, le mieux adapté à une situation locale, doit être étudié avec soin, en tenant compte d'un ensemble de facteurs. Les principaux sont : le mode d'action des produits, le stade végétatif de la vigne, les risques de résistance du mildiou, les effets sur les autres maladies.

Les Stations d'Avertissements Agricoles s'efforceront, au cours de la prochaine campagne, de fournir aux viticulteurs de nouvelles indications sur ces problèmes en fonction du développement de ces différentes maladies.